

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

21 septembre 2022, 18 h

Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté à la séance du 2 novembre 2022)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M ^{me} Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice
Vacant	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 14 septembre 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 14 septembre 2022 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 septembre 2022, à 18 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 septembre 2022, tel que libellé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 21 septembre, à 12 h. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite au registre.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, qui assiste à sa première rencontre du conseil d'administration depuis son arrivée en poste le 27 juin dernier.

M^{me} Ulrich fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 8 juin 2022 :

14 juin 2022

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 14 juin dernier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

8 juillet 2022

Rencontre des membres du conseil d'administration et M. Vincent Lehouillier, nouveau président-directeur général

Le 8 juillet dernier, les membres du conseil d'administration ont rencontré le nouveau président-directeur général, M Vincent Lehouillier.

25 juillet 2022

Séance spéciale du comité de vérification

Le 25 juillet, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance spéciale du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

25 juillet 2022

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 25 juillet dernier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

6 septembre 2022

Séance du comité de vérification

Le 6 septembre, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

12 septembre 2022

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 12 septembre dernier, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vigilance et de la qualité. M. Nicolas Marchand, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

Juin – Juillet - Août

Rencontre individuelle de la présidente avec l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des administrateurs du conseil d'administration, M^{me} Ulrich a rencontré tous les administrateurs durant la saison estivale.

5. Rapport du président-directeur général

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, félicite chaleureusement M^{me} Micheline Ulrich pour le renouvellement de son mandat à titre de présidente du conseil d'administration de notre CIUSSS, jusqu'en avril 2025.

M. Lehouillier fait rapport de ses activités depuis son arrivée en poste le 27 juin dernier :

Juin à septembre 2022

Visites des installations du CCSMTL

Durant la saison estivale, M. Lehouillier a débuté son mandat en participant à une tournée des différentes installations du CCSMTL. Jusqu'à ce jour, il a visité plus de 65 installations (2 hôpitaux, l'ensemble des CLSC et CHSLD, Maison de naissance, plusieurs RAC et Cité des prairies)

29 juin et 8 septembre 2022

Rencontre du personnel d'encadrement

12 juillet 2022

Rencontre avec le doyen de la Faculté de médecine

Le 14 juillet dernier, M. Lehouillier a rencontré le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, Dr Patrick Cossette.

14 juillet 2022

Visite de refuges en itinérance dans la région de Montréal

Le 14 juillet dernier, M. Lehouillier a participé à une visite de refuges en itinérance dans la région de Montréal, en compagnie du ministre Lionel Carmant.

14 juillet 2022

Visite du Mont Saint-Antoine

Le 14 juillet dernier, M. Lehouillier a participé à une visite du Mont Saint-Antoine, accompagné par M. Lionel Carmant.

14 juillet 2022

Rencontre avec le recteur de l'Université de Montréal

Le 14 juillet dernier, M. Lehouillier a rencontré le recteur de l'Université de Montréal, M. Daniel Jutras.

15 juillet 2022

Cobra

18 juillet 2022

Visite à la Corporation d'urgences-santé

Le 18 juillet dernier, M. Lehouillier a participé à une visite au quartier général (siège social) de la Corporation d'urgences-santé.

27 juillet 2022

Visite de l'Hôtel-Dieu de Montréal

Le 27 juillet dernier, M. Lehouillier a participé à une visite spéciale en compagnie de directeurs de la DST, DI-TSA-DP et du CHUM.

1^{er} août 2022

Gemba DPJ

4 août 2022

Rencontre – Guichet d'accès à la première ligne (GAP)

Le 4 août dernier, M. Lehouillier a participé à une rencontre concernant le GAP, à laquelle participait Mme Lucie Opatrny, sous-ministre adjointe à la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques

8 août 2022

Rencontre du maire du Plateau-Mont-Royal

Le 8 août dernier, M. Lehouillier a rencontré M. Luc Rabouin, maire du Plateau-Mont-Royal, pour créer un premier lien et ouvrir le dialogue sur les enjeux d'itinérance et de santé mentale, ainsi que de cohabitation sociale dans les secteurs Milton Parc et Hôtel-Dieu sur le Plateau-Mont-Royal.

11 août 2022

Rencontre avec la rectrice de l'UQAM

Le 11 août dernier, M. Lehouillier a rencontré la rectrice de l'UQAM, Mme Magda Fusaro, M. JeanChristian Pleau, vice-recteur à la vie académique et Christian Agbobli, vice-recteur à la recherche, la création et la diffusion.

9 septembre 2022

Fondation RÉA

Le 9 septembre dernier, M. Lehouillier a participé à une rencontre à la Fondation RÉA concernant le Projet espace participatif d'innovation en réadaptation.

15 septembre 2022

Ouverture officielle chez Doris

Le 15 septembre dernier, M. Lehouillier a participé à l'ouverture officielle du refuge pour femmes en situation d'itinérance « Doris » qui est un site temporaire à site permanent d'environ 24 places.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 8 juin 2022

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 8 juin 2022, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Se référant au point 21.2 – Nomination du chef du Département régional de médecine générale (DRMG) : D^{re} Ariane Murray est entrée en fonction le 8 juin dernier.

Se référant au point 21.3 - Nomination au poste de directrice adjointe – disponibilité de la main-d'œuvre à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ) : M^{me} Marie-Ève Bernard assurait déjà l'intérim de ce poste depuis janvier 2022.

Se référant au point 21.4 - Nomination au poste de directrice adjointe – affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DAAJCRT) : M^{me} Sylvianne Lessard est entrée en fonction le 8 juin 2022.

Se référant au point 21.5 - Création d'un poste de directrice adjointe logistique et performance à la direction approvisionnement et logistique (DA-DAL) : À la présente séance ordinaire du conseil d'administration, nous entérinerons la nomination de M^{me} Florence Wartel au point 15.5.

Se référant au point 21.11 - Nomination intérimaire au poste de directrice adjointe – Qualité, risques et éthique à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DA-DQEPE) : M^{me} Virginie Allard est entrée en fonction le 8 juin dernier.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 14 juin 2022

6.2.1. Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 14 juin 2022, tel que rédigé.

6.2.2. Affaires découlant

Aucun suivi particulier en lien avec ce procès-verbal.

6.3 Suivi de la séance spéciale du 25 juillet 2022

6.3.1. Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 juillet, tel que rédigé.

6.3.2. Affaires découlant

Aucun suivi particulier en lien avec ce procès-verbal.

6.4 Démission d'un administrateur du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-168

Démission d'un administrateur

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

ATTENDU QU'en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de monsieur Bryn Williams-Jones à titre de membre désigné du milieu enseignement au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de remercier monsieur Bryn Williams-Jones pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont il était membre depuis le 9 juin 2021.

6.5 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-169

Comité de gouvernance et d'éthique – Nomination d'un membre

ATTENDU QUE monsieur Gérard Boismenu a terminé son mandat le 8 juin 2022.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de gouvernance et d'éthique est d'un an à partir de la date de sa nomination.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité de gouvernance et d'éthique ont été nommés par le conseil d'administration le 3 novembre 2021.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique se compose de cinq (5) personnes, dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant. Le président-directeur général est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de gouvernance et d'éthique le président dudit comité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de gouvernance et d'éthique agit comme secrétaire.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de nommer madame Julie Gosselin à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 3 novembre 2022.

7. Qualité, performance et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Suivi des performances :

Évolution entre les versions du TB	2021-2022					2022-2023
	P1-4	P5-6	P7-8	P9-10-11	P12-13	P1-4
Cible en bonne posture	21 (34 %)	26 (41 %)	22 (37 %)	15 (28 %)	15 (33 %)	17 (35,4%)
Cible presque atteinte	16 (26 %)	13 (20 %)	13 (22 %)	7 (13 %)	9 (20 %)	5 (10,4%)
Avec un écart à la cible	25 (40 %)	25 (39 %)	24 (41 %)	31 (58 %)	22 (48 %)	26 (54,2%)
Avec un enjeu ou sans cible	3	3	8	8	8	6
En évolution positive	29 (47 %)	28 (44 %)	26 (44 %)	21 (40 %)	19 (41 %)	13 (27,1%)
En évolution variable	15 (24 %)	25 (39 %)	22 (37 %)	19 (36 %)	19 (41 %)	16 (33,3%)
En évolution négative	18 (29 %)	11 (17 %)	11 (19 %)	13 (25 %)	8 (17 %)	19 (39,6%)
Avec évolution non disponible	3	3	8	8	8	6

Voici quelques constats :

- En comparaison avec la dernière production du TB, il y a une légère augmentation du ratio des cibles atteintes à la P4, une baisse du ratio des cibles presque atteinte est observable au détriment des cibles avec un écart.
- Quant aux évolutions, celles-ci ont connu une importante baisse au niveau des évolutions positives. Les évolutions variables sont similaires, quant aux évolutions négatives, celles-ci ont connu une importante augmentation.

Voici les thématiques les plus souvent observées dans les commentaires des indicateurs :

- 15 résultats sont directement impactés par la pandémie COVID-19 ;
- 10 résultats sont impactés par la période estivale ;
- 8 résultats sont directement impactés par des enjeux RH (pénurie de personnel, manque de ressources humaines et/ou absences ou faible présence au travail) ;
- 13 actions mises en place portent sur la réalisation des travaux ou de projets ;
- 10 actions mises en place portent sur la révision des processus ;
- 9 actions mises en place portent sur des affichages, des stratégies et des efforts de recrutement.

Notes supplémentaires

Prendre note que les résultats pour les deux indicateurs de la DITSA-DP de la 1^{re} ligne cités ci-dessous sont toujours suspendus temporairement des systèmes du MSSS (SID et GESTRED) :

- Indicateurs 15.1 et 16.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA et DP) – 1^{re} ligne ;
- Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la P4 2022-2023.

7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Le présent rapport est le premier de l'année en cours (Période du 1^{er} avril au 16 juillet 2022) et donne un suivi aux aspects suivants :

- Les faits saillants en matière des activités liées à l'amélioration de la sécurité des soins et des services ;
- L'état de la situation avec les indicateurs de suivi de la gestion des risques ;
- Commentaires en soutien à la décision.

7.3 Nomination de membres aux comités et sous-comités de gestion des risques

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier.

Résolution 2022-09-21-170

Comité et sous-comités de gestion des risques - Nomination de nouveaux membres

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QUE les *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V3) prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique ;
- Jeunesse ;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées ;
- Santé mentale et dépendance ;
- Santé physique.

ATTENDU QU'en vertu des articles 8.1.1 et 8.1.2 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V3), le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne ;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne ;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmier, un membre du conseil multidisciplinaire et un membre faisant partie du reste du personnel) ;
- d'un usager ;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement ;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.
- d'un employé de la Direction de la protection de la jeunesse pour le sous-comité de gestion des risques des Directions du programme jeunesse et de la protection de la jeunesse.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.4 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V3), les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.6 des *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V3), la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années. Il est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Comité de gestion des risques

- Madame Virginie Allard, personne désignée par le président-directeur général, par intérim (en remplacement de Madame Nancie Brunet)
- Madame Rosa Cristina Pascual Blanco, gestionnaire des risques, par intérim (en remplacement de Madame Virginie Allard)

Sous-comité de gestion des risques – Direction des programmes santé mentale et dépendance

- Madame Line Provost, personne désignée par le président-directeur général, par intérim (en remplacement de madame Fannie Fafard)
- Madame Marie-Andrée Lemay, employée membre du conseil multidisciplinaire (CM)
- Madame Delphine Carufel, usagère

Sous-comité de gestion des risques – Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

- Madame Denise Sequeira, usagère

Sous-comité de gestion des risques – Directions du programme jeunesse et de la protection de la jeunesse

- Madame Melissa Martinez, par intérim (en remplacement de madame Gertrude Aholoukpe)
- Madame Annie Guindon, employée – DPJ

8. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 12 septembre 2022

8.1 Rapport du président

M. Nicolas Marchand, président du comité, présente son rapport.

1. Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen

La commissaire aux plaintes et à la qualité des services passe en revue l'ensemble des neuf dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne que 4 dossiers ont été fermés par le Protecteur du citoyen depuis la dernière rencontre, que plusieurs suivis sont en voie d'être conclus dans les prochaines semaines et que ceux-ci seront présentés au prochain CVQ. 7 dossiers ont été ajoutés depuis la dernière rencontre du comité, deux provenant de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services et 5 du protecteur du citoyen. Elle présente également le tableau de suivi des dossiers de maltraitance. De ces dossiers, 7 sont classés fondés et 26 demeurent présentement en examen. En discussion, le comité convient qu'il sera intéressant de poursuivre le développement de la présentation du tableau de suivis sur la maltraitance. La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services estime satisfaisant les suivis réalisés à ce jour dans les dossiers de plaintes pour maltraitance et les contacts établis avec les directions concernées de l'établissement.

2. Rapport ad hoc de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022

La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services présente le rapport ad hoc pour cette période.

Plaintes

Pour cette période, 169 dossiers de plainte ont été reçus, dont 21 ont été transmis au 2^e palier. Ces dossiers de plainte ont donné lieu à l'analyse de 272 motifs pour lesquels 136 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives dont la majorité à portée systémique.

Pour la période visée, aucun dossier ayant comme motif la maltraitance n'a été examiné. Au cours de cet exercice, le bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services n'a formulé aucune recommandation. Des dossiers de plainte traités, 60 % ont respecté le délai légal de 45 jours, comparativement à 34 % pour l'exercice précédent. Au total, 21 dossiers ont été transmis au Protecteur du citoyen au cours de cette période.

Dossiers d'intervention

Au total, 123 dossiers d'intervention ont été ouverts, dont 122 à la suite d'un signalement et 1 sur constat du commissaire local. Il s'agit d'une diminution de 9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Au total, 15 dossiers d'intervention ayant comme motif la maltraitance ont été traités. De sa propre initiative, le Protecteur du citoyen est intervenu dans un dossier pour cette période (Mission RPA). L'enquête du Protecteur du citoyen est en cours.

Rapport des médecins examinateurs

Au total, 12 dossiers de plainte ont été reçus pour cette période. Dix-huit motifs de plainte ont été examinés et aucun des dossiers n'a donné lieu à des mesures correctives. Quatre-vingt-cinq pour cent des dossiers ont été traités conformément au délai légal de 45 jours. Deux dossiers ont été transmis au comité de révision.

Demandes d'assistance

Au total, 425 demandes d'assistance ont été reçues. Il s'agit d'une diminution de 4 % comparativement au rapport ad hoc de la même période, soit du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021.

Demandes de consultation

Au total, 39 demandes de consultation ont été reçues, réparties principalement dans les catégories des motifs suivants :

- Accessibilité
- Aspect financier
- Droits particuliers
- Organisation du milieu et ressources matérielles
- Relations interpersonnelles
- Soins et services dispensés
- Maltraitance
- Autres

3. Rapport ad hoc de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du 1^{er} avril 2022 au 31 juillet 2022

La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services présente le rapport ad hoc pour cette période.

Plaintes

Pour cette période, 156 dossiers de plainte ont été reçus, dont 15 ont été transmis au 2^e palier. Il s'agit d'une diminution de 5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ces dossiers de plainte ont donné lieu à l'analyse de 211 motifs pour lesquels 94 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives dont la majorité à portée individuelle. Pour la période visée, un dossier de plainte ayant comme motif la maltraitance sexuelle a été reçu et est toujours en cours de traitement. Au cours de cet exercice, le bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services n'a formulé aucune recommandation. Des dossiers de plainte traités, 61 % ont respecté le délai légal de 45 jours, comparativement à 39 % pour l'exercice précédent. Quinze dossiers ont été transmis au Protecteur du citoyen au cours de cette période.

Dossiers d'intervention

Au total, 105 dossiers d'intervention ont été ouverts à la suite d'un signalement de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Il s'agit d'une diminution de 19 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ces dossiers d'intervention ont donné lieu à l'analyse de 109 motifs pour lesquels 46 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives dont la majorité à portée individuelle. Au total, 27 dossiers d'intervention ayant comme motif la maltraitance ont été traités. De sa propre initiative, le Protecteur du citoyen n'est intervenu dans aucun dossier pour cette période.

Rapport des médecins examinateurs

Au total, 19 dossiers de plainte ont été reçus pour cette période. Douze motifs de plainte ont été examinés et aucun n'a donné lieu à des mesures correctives. Soixante-seize pour cent des dossiers ont été traités conformément au délai légal de 45 jours. Cinq dossiers ont été transmis au comité de révision et un dossier a été transmis au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) pour étude à des fins disciplinaires. De plus, le conseil d'administration du CCSMTL a tenu une séance à huis clos concernant un dossier transféré au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) d'une précédente année.

Demandes d'assistance

Au total, 235 demandes d'assistance ont été reçues. Il s'agit d'une diminution de 50 % comparativement au rapport ad hoc de la même période, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 juillet 2021.

Demandes de consultation

Au total, 27 demandes de consultation ont été reçues, réparties principalement dans les catégories des motifs suivants :

- Accessibilité
- Aspect financier
- Droits particuliers
- Organisation du milieu et ressources matérielles
- Relations interpersonnelles
- Soins et services dispensés
- Pandémie
- Maltraitance

4. Rapport annuel du bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services 2021-2022

Mme Céline Roy présente le rapport annuel du bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services pour 2021-2022. La commissaire a notamment constaté dans les données l'évolution du contexte pandémique dans la reprise des activités de services au sein des installations. Le comité remercie l'équipe pour leur travail rigoureux dans l'analyse des plaintes et les interventions réalisées. La commissaire souligne que l'optique poursuivie demeure d'assurer la rigueur et l'attention qu'exigent les dossiers.

5. Présentation des modifications apportées à la loi sur la lutte contre la maltraitance

Mme Maude Fafard, agente de planification, de programmation et de recherche ainsi que M. Louis Rocheleau, directeur adjoint à la Direction des services multidisciplinaires présente un résumé des modifications de la Loi sur la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité. Le comité remercie les présentateurs et propose que soit déposé au dossier de la séance le fichier numérique de la présentation qui a été faite, pour référence future au propos.

6. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

M. Stéphane Charbonneau, conseiller cadre à la DQEPE présente le tableau de suivi des recommandations du Bureau du coroner concernant deux dossiers actifs concernant le CCSMTL. Pour l'un des cas, le suivi a été fait dans le délai prescrit auprès du coroner, pour l'autre, le CCSMTL est en attente de l'orientation du MSSS.

7. Questions diverses

Plan de travail annuel du comité de vigilance et de la qualité 2022-2023

Tel que convenu par le comité l'année dernière, Mme Emmanuelle Carrier, directrice DQEPE, présente une proposition de plan de travail incluant le calendrier des rencontres du CVQ pour la prochaine année, les points statutaires, les points concernant les projets spéciaux et les dossiers suivis par le comité qui seront discutés dans le courant de l'année. Les dossiers retenus pour suivis sont ceux retenus par le comité à sa dernière séance d'avril. Le comité propose de réintégrer dans les dossiers de suivis cette année le plan de mise en œuvre de la politique d'hébergement, qui avait été reporté à la dernière séance, le suivi des urgences ainsi que d'inclure dans les points statutaires à la séance usuelle du calendrier l'adoption du rapport annuel du comité, les rapports ad hoc et le rapport annuel de la Commissaire. Les suivis seront situés au mieux entre les séances de l'hiver du comité, en fonction de l'évolution des dossiers concernés.

9. Comité de vérification – Suivi de la séance du 6 septembre 2022

9.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité, présente son rapport.

Assemblée extraordinaire du comité de vérification :

À noter qu'une assemblée extraordinaire du comité de vérification s'est tenue le 25 juillet 2022 concernant les points suivants :

Rapport trimestriel AS-617 à la période 3 se terminant le 18 juin 2022

Un sommaire du rapport AS-617 à la période 3 est déposé pour information. Le résultat en date du présent rapport est un déficit de (4 591 688 \$) comparativement à un surplus de 740 136 \$ à la même période en 2021-2022.

Toutefois, ce rapport trimestriel se traduit par une prévision en équilibre des résultats du fonds d'exploitation.

Trois éléments sont à prendre en considération concernant le déficit de 4,5 M\$:

- 1) Nous avons reçu du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) un financement de 34 M\$ la semaine passée pour les préposés aux bénéficiaires alors que nous avons anticipé 29 M\$.
- 2) La main d'œuvre indépendante (MOI) a augmenté au niveau des tarifs surtout à la DI-TSA-DP.
- 3) L'inflation de nos dépenses est importante comme pour l'ensemble des établissements et nous anticipons un financement non-récurrent du MSSS.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le rapport trimestriel de la période 03 - 2022-2023 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision en équilibre des résultats du fonds d'exploitation et d'autoriser le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Désignation de signataires autorisés relativement aux affaires bancaires du CCSMTL

Conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière (Chapitre A-6.001)*, dans le cadre des affaires bancaires du CCSMTL, il y a lieu d'autoriser certains dirigeants de l'organisation à conclure les affaires bancaires, à poser tous les actes et à signer tous les documents requis pour leur donner plein effet.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Sommaire exécutif des résultats financiers à la période 4 se terminant le 16 juillet 2022

Un sommaire de la situation financière à la période 4 se terminant le 16 juillet 2022 est présenté pour information.

Le résultat est un déficit de (2 582 114 \$) comparativement à un surplus de 2 770 999 \$ à la même période en 2021-2022. Les projections au 31 mars 2023 sont l'équilibre budgétaire.

Le comité de vérification continuera d'assurer une vigie des budgets des directions.

1.2 Situation financière COVID à la période 4 se terminant le 16 juillet 2022

Un sommaire des coûts en lien avec la pandémie à la période 4 se terminant le 16 juillet 2022 est présenté pour information.

On note que les coûts additionnels de rémunération sont de 54 687 808 \$.

On note que les autres charges représentent 24 015 684 \$.

On note des dépenses capitalisables de 23 384 600 \$ depuis le début de la pandémie.

L'évolution des dépenses en lien avec le COVID-19 sera suivie à chaque période et présentée au comité de vérification pour information.

1.3 Demande de renouvellement d'une marge d'emprunt de 300 M\$

La marge d'emprunt actuelle se termine le 26 octobre 2022.

Les comptes à recevoir 2021-2022 et 2022-2023 du MSSS au 22 août 2022 sont de l'ordre de 458 M\$ incluant les coûts additionnels COVID-19.

Le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 132 M\$, le 26 octobre 2022.

Une projection du niveau des liquidités démontre que le CCSMTL pourrait être à découvert de 300 M\$ le 31 mars 2023.

Ce niveau des liquidités à découvert ne nous permettra pas d'assurer nos obligations.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser monsieur Vincent Lehoullier, président-directeur général, à demander l'autorisation au MSSS, pour le renouvellement d'une marge d'emprunt maximale de 300 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2023.

2. DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTENARIATS URBAINS

2.1 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires 2022-2023

Le MSSS a confirmé un rehaussement récurrent de 36,8 M\$ dédié au soutien financier à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

De ce montant, une somme totale récurrente de **5 016 200 \$** a été octroyée au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour les organismes communautaires de la région de Montréal œuvrant en santé et services sociaux et admis au PSOC pour le soutien financier à la mission globale.

Les orientations du MSSS pour l'attribution de ce rehaussement réfèrent à la Convention de soutien financier du PSOC. De plus, les paramètres de répartition du Cadre de gestion régional pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale ont été appliqués, comme les années précédentes.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition du rehaussement du financement 2022-2023 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant total de **5 016 200 \$**.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3.1 Renouvellements et modifications de baux

Un document nous est présenté. On note cinq (6) nouvelles ententes de location et dix (10) renouvellements de baux.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser les nouvelles ententes et les renouvellements dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

3.2 Révision de la politique d'utilisation et gestion des aires de stationnement

Suite à l'arrivée de la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) comme gestionnaire des stationnements du CCSMTL et l'implantation de la plateforme web de la SPAQ, il a été jugé nécessaire d'apporter certaines modifications à la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement.

Certains ajustements et précisions ont été apportés à la Politique, et ce en se basant sur les situations relevées par les différents utilisateurs des aires de stationnement du CCSMTL et les retours de la SPAQ.

De plus, dans le cadre de l'optimisation des espaces et les déménagements pour regrouper certaines équipes du CCSMTL, il est nécessaire de revoir la priorité d'attribution des permis de stationnement lors de changement involontaire du port d'attache.

L'objectif de la présente révision est donc, d'une part, se rallier à la façon de faire du nouveau gestionnaire des stationnements, d'enlever certaines ambiguïtés, mais surtout d'ajouter certains points qui ont pour but de mieux structurer la gestion des stationnements du CCSMTL.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les modifications de la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette modification de la Politique entre en vigueur 21 septembre 2022.

3.3 Résiliation d'une servitude de passage à l'Institut de gériatrie de Montréal-Pavillon Alfred-Desrochers (IUGM) au bénéfice de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est le mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion des habitations Lavoie qui sont situées au 4600, avenue Isabella dans l'arrondissement Côte-des-Neiges et à proximité de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal – Pavillon Alfred-Desrochers (IUGM).

L'OMHM désire réaliser, sur leur terrain adjacent à l'IUGM, un projet de logements sociaux à loyer modique pour des familles à faible revenu et des jeunes adultes vivant avec une déficience intellectuelle. La servitude de passage, dont le CCSMTL bénéficie actuellement, empiète largement la construction projetée de l'OMHM et rend impossible la réalisation de ce projet d'une trentaine de logements sociaux.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, nous ne voyons pas de contrainte à résilier notre servitude de passage au bénéfice de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la résiliation de la servitude de passage à toute fin que de droit les conditions de l'acte constitutif d'une servitude de passage reçu devant Me François Ayotte, notaire, le 8 mars 1993, sous le numéro 3336 de ses minutes et dont copie certifiée conforme a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 868 et d'autoriser le directeur des services techniques à signer l'acte notarié de résiliation de la servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

4. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

4.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et les contrats au-dessus du seuil d'appel d'offres de 121 200 \$ (biens et construction), et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus, sont déposées pour information.

Au total, 86 contrats ont été signés pour la période du 22 mai au 16 juillet 2022. Parmi ces 86 contrats, 69 ont été signés en gré à gré et 17 contrats ont été octroyés en appel d'offres, pour un total de 50 188 126 \$.

Faits saillants sont présentés par regroupement :

Appel d'offres :

- 3 contrats ont été signés pour une nouvelle RI de 25 places avec RI l'Étoile, Georgia Leroy, Kerline Déclésiaste (lignes 13, 67 et 81 de la reddition de compte) pour un montant de 18 026 139,52 \$.
- 4 contrats pour des travaux de construction (aménagement laveur HND, ascenseur CRDITED, relocalisation bureau DAL, aménagement LB) avec divers fournisseurs (lignes 37, 48, 61 et 73), pour un montant de 6 184 083,35 \$.
- 1 contrat pour l'acquisition d'uniformes pour le personnel de soutien (CIUSSS) avec la firme Opale international inc. (ligne 29), pour un montant de 646 240,13 \$ pour 3 ans.
- 1 contrat pour le service de sondage et d'évaluation de l'expérience usager (lignes 43) avec la firme BIP recherche inc., pour un montant de 645 000 \$ pour 5 ans.
- 1 contrat pour l'acquisition de tours pour l'augmentation de la capacité de l'eau refroidie (HND) (ligne 23) avec la firme Agences Aquavac Québec inc., pour un montant de 546 800,00 \$.

- 1 contrat pour l'acquisition d'un logiciel pour dossiers électroniques DMÉ (GMF-U VERDUN) (ligne 86) avec la firme Medfar international inc., pour un montant de 370 875,00\$.
- 1 contrat pour des services professionnels en architecture et en ingénierie (ligne 44) avec la firme Bouthillette Parizeau, pour un montant de 258 532,67 \$.

Gré à gré :

- 2 contrats ont été signés pour des droits d'utilisation et support et maintenance pour le logiciel Admin GRM/GRF/GRH/Paie (lignes 22 et 31) avec la firme Logibec, pour un montant de 11 248 275,09 \$.
- 1 contrat pour une RI de 8 places (ligne 78) avec la RI Bakele, pour un montant de 5 533 954,80 \$.
- 3 contrats pour l'entretien et maintenance de systèmes alarme-incendie (multisites) (lignes 28, 32 et 34) avec les firmes CHUBB Edwards/Vicking/Johnson, pour un montant de 1 498 261,69 \$.
- 2 contrats pour l'acquisition de 14 cystoscopes flexibles, colonoscopes et d'un gastroscopie (Hôpital de Verdun) (lignes 70 et 82), pour un montant de 502 960,00 \$.
- 1 contrat pour des services de MOI agents de sécurité (ligne 39) avec la firme sécurité X-Guard, pour un montant de 178 762,00 \$.
- 1 contrat pour l'acquisition d'accessoires pour échographes (ligne 60) avec la firme Canon systèmes médicaux Canada Ltée, pour un montant de 175 553,00 \$.
- 1 contrat pour un mandat de dispensation de services divers auprès des communautés noires de Montréal (ligne 46) avec le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, pour un montant de 150 000,00 \$.
- 1 contrat pour un mandat de rédaction et de lancement d'appel d'offres (ligne 72) avec la firme CIM Conseil, pour un montant de 115 500,00 \$.

9.2 Renouvellement d'une autorisation du MSSS pour une marge d'emprunt

Résolution 2022-09-21-171

Renouvellement d'une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour une marge d'emprunt

ATTENDU QU'une marge d'emprunt est nécessaire pour prévenir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) jusqu'au 26 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE la marge d'emprunt actuelle se termine le 26 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE les comptes à recevoir 2021-2022 et 2022-2023 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au 22 août 2022 sont de l'ordre de 458 M\$ incluant les coûts additionnels COVID-19 ;

ATTENDU QUE le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 132 M\$, le 26 octobre 2022 ;

ATTENDU QU'une projection du niveau des liquidités démontre que le CCSMTL pourrait être à découvert de 300 M\$ le 31 mars 2023 ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général, à demander l'autorisation au MSSS, pour le renouvellement d'une marge d'emprunt maximale de 300 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2023.

9.3 Répartition du rehaussement récurrent 2022-2023 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

Résolution 2022-09-21-172

Répartition du rehaussement récurrent 2022-2023 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

ATTENDU QUE ce rehaussement du soutien financier à la mission globale correspond à un ajout de **5 016 200 \$** ;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées ;

ATTENDU QUE cette répartition a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification, à sa séance du 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE la répartition respecte les orientations ministérielles, les balises et les modalités du financement dédié à la mission globale des organismes communautaires admis au PSOC ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition du rehaussement du financement 2022-2023 alloué aux organismes communautaires du PSOC pour le soutien financier à la mission globale, pour un montant total de **5 016 200 \$**.

9.4 Baux immobiliers

Résolution 2022-09-21-173

Baux immobiliers

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (pour Élections Québec)	2295, avenue Laurier Est
CHSLD Bruchési (pour Élections Québec)	2225, rue Rachel
CHSLD Jean-de-La-Lande (pour Élections Québec)	4255, avenue Papineau

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Pavillon Pierrefonds (avec le CIUSSS de l'Ouest)	5100, avenue Château-Pierrefonds

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	284, rue De L'Église (vaccination COVID-19)
S. O.	5550, avenue Parc (vaccination COVID-19)
S. O.	1254, rue Sainte-Catherine est (vaccination variole simienne)

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
SIS Dopamine	4205, rue Ontario Est
Centre d'activités de jour des Carrières	7701-7703, 17e Avenue
Centre d'activités de jour Hymus	325, boulevard Hymus
Centre de vaccination/dépistage COVID - rue Centre	2115, rue Centre
Centre de vaccination	965, boulevard de Maisonneuve Est
S. O.	4450, rue Saint-Hubert (Prolongation location ponctuelle salle de vaccination COVID-19)
S. O.	2515, rue Delisle (Prolongation location ponctuelle salle # 125 de vaccination COVID-19) 3e amendement

S. O.	2515, rue Delisle (Prolongation location ponctuelle salle # 125 de vaccination Covid-19) 4 ^e amendement
Site de vaccination temporaire Covid-19	286, rue Elgar (Prolongation location ponctuelle salle de vaccination Covid-19)

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'autoriser les nouvelles ententes locatives et les renouvellements dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

9.5 Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement – Révision

Résolution 2022-09-21-174

Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement - Révision

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 10 mai 2017, la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 29 novembre 2017, le 21 janvier 2018 et le 26 septembre 2018, des amendements de la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement ;

ATTENDU QUE le 10 novembre 2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a demandé aux établissements de santé du Québec de mettre en place des modalités de gestion régissant la tarification de leurs stationnements. Plus spécifiquement, la demande entraîne la réduction de la tarification des visiteurs et des usagers et exige que les établissements s'y conforme au plus tard le 20 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 13 mai 2020, le 27 janvier 2021 et le 22 septembre 2021 des amendements de la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement ;

ATTENDU QUE les modifications apportées à la Politique répondent aux exigences du MSSS.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les modifications apportées à la Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui entrera en vigueur le 21 septembre 2022.

9.6 Résiliation d'une servitude de passage à l'Institut de gériatrie de Montréal (IUGM) – Pavillon Alfred-Desrochers au bénéfice de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

Résolution 2022-09-21-175

Résiliation d'une servitude de passage à l'Institut de gériatrie de Montréal-Pavillon Alfred- Desrochers (IUGM) au bénéfice de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire du lot 2 650 830 du cadastre du Québec abritant une partie de l'Institut Universitaire de Gériatrie Montréal (IUGM) ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est propriétaire du lot 2 651 656 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le lot 2 650 830 bénéficie d'une servitude de passage suivant un acte publié en la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 868 grevant le lot 2 651 656 ;

ATTENDU QUE le CCSMTL n'utilise pas ladite servitude et souhaite la résilier ;

ATTENDU QUE le CCSMTL déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires, le cas échéant, en vue de la résiliation de la servitude concernant le lot 2 650 830 ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec assumera les frais de l'acte notarié de la résiliation de cette servitude, copies et publication.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver la résiliation de la servitude de passage à toute fin que de droit les conditions de l'acte constitutif d'une servitude de passage reçu devant M^e François Ayotte, notaire, le 8 mars 1993, sous le numéro 3336 de ses minutes et dont copie certifiée conforme a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 592 868.
- d'autoriser le directeur des services techniques à signer l'acte notarié de résiliation de la servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10. Comité de révision

10.1 Nomination d'un médecin à titre de membre substitut au comité de révision

M. André Lemieux, président du comité de révision, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-176

Nomination d'un médecin à titre de membre substitut pour le comité de révision

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la tenue des rencontres du comité de révision et d'atteindre le quorum requis en cas d'absentéisme d'un ou des membre(s) régulier(s) du comité de révision ;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de maintenir une stabilité des travaux au sein du comité de révision ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de nommer le docteur Paul Pelletier comme membre substitut du comité de révision ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du docteur Paul Pelletier (permis no. 98329) à titre de membre substitut au comité de révision au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour une durée de trois (3) ans.

11. Rapports annuels 2021-2022

11.1 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

D^r Olivier Farmer, président du CMDP, présente son rapport.

Résolution 2022-09-21-177

Rapport annuel 2021-2022 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2021-2022 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 26 mai 2022 ;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

12.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-09-21-01 et 2022-09-21-28. (Voir annexe 1).

12.2 Renouvellement de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-09-21-29 et 2022-09-126. (Voir annexe 1).

12.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-09-21-127 et 2022-09-21-136. (Voir annexe 1).

12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-09-21-137 et 2022-09-21-147. (Voir annexe 1).

12.5 Prêts de service

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les prêts de service dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-09-21-148 et 2022-09-21-149. (Voir annexe 1).

12.6 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-09-21-150 et 2022-09-21-151. (Voir annexe 1).

12.7 Stages

Résolution 2022-09-21-167

Nominations – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CCSMTL.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre_civilité	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage	Médecin responsable
Tutorat de perfectionnement (prolongation)	Docteur	Tong	Ka-Ho	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Hébergement	Hôpital Chinois de Montréal	Prolongation jusqu'au 2022-09-30	Demande du CMQ

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du médecin inscrit au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

12.8 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2022-09-21-197

Nominations et fins de mandat de chefs de services

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lors de ses réunions du 14 juin et du 14 septembre 2022, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE – NOMINATIONS

- Dr Benoit Fournier, chef de service SIDEP par intérim, Département de médecine générale – 14 juin 2022
- Dre Justine Lefèvre, cheffe de service SAPA-HND par intérim, Département de médecine générale – 14 juin 2022
- Dr Samuel De L'étoile-Morel, chef de service de microbiologie-infectiologie, Hôpital Notre-Dame (HND), Département de médecine spécialisée - 15 août 2022
- Dre Julie Cotton, cheffe de service CRD Louvain par intérim, Département de médecine générale– 1^{er} septembre 2022
- Dre Catherine Richer, cheffe de service de Louis-Riel par intérim, Département de médecine générale – 1^{er} septembre 2022
- Dre Renée Sayegh-Jones, cheffe d'unité clinique du CHSLD Champlain par intérim, Département de médecine générale- 11 octobre 2021

CHEFS DE SERVICE – FINS DE MANDAT

- Dr Philippe Ducharme, chef de service SAPA-HND, Département de médecine générale – 14 juin 2022
- Dr René Wittmer, chef de service SIDE, Département de médecine générale – 30 juin 2022
- Dr Guillaume Bérubé, cheffe de service par intérim, Département de médecine de réadaptation- 6 août 2022
- Dr Gilbert Cornut, chef de service de microbiologie-infectiologie (HND), Département de médecine spécialisée - 15 août 2022
- Dre Amanda Violato, chef de service CRD Louvain – Département de médecine générale - 31 août 2022.
- Dr Éric-Viêt Laperrière-Nguyen, chef de service de Louis-Riel, Département de médecine générale – 31 août 2022
- Dr Robert Marchand, chef d'unité clinique du CHSLD Champlain, Département de médecine générale- 10 octobre 2022

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service/adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Conseil des sages-femmes

13.1 Contrats de service de sages-femmes

M^{me} Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-178

Renouvellement du contrat de service de madame Claire Bartier à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Claire Bartier est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8, ETC) qui a pris fin le 31 août 2022 et d'un contrat à temps partiel occasionnel (0,2 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à temps complet régulier de madame Claire Bartier (permis 1311), à titre de sage-femme, à raison de 1 ETC, soit 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025;
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2022-09-21-179

Renouvellement du contrat de service de madame Julie Lorrain à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Julie Lorrain est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui a pris fin le 31 août 2022 et d'un contrat à temps partiel occasionnel (0,2 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à temps complet régulier de madame Julie Lorrain (permis 1133), à titre de sage-femme, à raison de 1 ETC, soit 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025;
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2022-09-21-180

Renouvellement du contrat de service de madame Marie-Ève Taschereau à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Marie-Ève Taschereau est déjà détentrice d'un contrat à temps complet régulier (1 ETC) qui a pris fin le 31 août 2022.

ATTENDU QUE madame Marie-Ève Taschereau réalise les activités cliniques sage-femme pré et post-natales pour toutes les femmes suivies auprès d'un médecin de famille à la Maison Bleue, dans un contexte interdisciplinaire.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à temps complet régulier de madame Marie-Ève Taschereau (permis 1211), à titre de sage-femme, soit 35 heures par semaine, pour qu'elle puisse réaliser les activités cliniques sage-femme pré et post-natales pour toutes les femmes suivies auprès d'un médecin de famille à la Maison Bleue, dans un contexte interdisciplinaire, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025;
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2022-09-21-181

Renouvellement du contrat de service de madame Alice Montier à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Alice Montier est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui a pris fin le 31 août 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Alice Montier (permis 1308), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025;
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2022-09-21-182

Renouvellement du contrat de service de madame Peggy Ducroz à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Peggy Ducroz est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Peggy Ducroz (permis 1918), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025;
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2022-09-21-183

Modification du contrat de service de madame Margaux Cassivi à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Margaux Cassivi est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) et de 7 heures occasionnelles (0,2 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Margaux Cassivi (permis 2006), à titre de sage-femme, à raison de 1 ETC, soit 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025;
- D'autoriser le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

13.2 Politique inscription de la clientèle au service des sages-femmes de la Maison de naissance Jeanne-Mance du CCSMTL - Révision

M^{me} Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-184

Politique inscription de la clientèle au service des sages-femmes de la Maison de naissance Jeanne-Mance du CCSMTL - Révision

ATTENDU QUE le service des sages-femmes de la Direction du programme jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) offre des services intégrés en périnatalité aux femmes et aux familles de son territoire, ainsi qu'aux familles des territoires limitrophes.

ATTENDU QUE la présente politique vise à déterminer les principes entourant l'obtention des services à la Maison de naissance Jeanne-Mance dans un esprit de continuité, d'équité et de transparence tant pour les femmes et familles que pour les sages-femmes.

ATTENDU QUE cette politique remplace la version adoptée le 16 septembre 2019 par le conseil d'administration du CCSMTL.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications apportées à la politique inscription de la clientèle au service des sages-femmes de la Maison de naissance Jeanne-Mance du CCSMTL qui entrera en vigueur le 21 septembre 2022.

14. Enseignement universitaire et recherche

14.1 Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-185

Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

ATTENDU QUE le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité arrive à échéance.

ATTENDU QUE les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des membres suivants, pour une période de deux ans :

- Monsieur Yanick Farmer, à titre de membre régulier spécialisé en éthique ;
- Madame Diane Gaumond, à titre membre régulier non affilié à l'établissement représentant la clientèle des mineurs et des personnes inaptes ;
- Madame Marie-Thérèse Laramée, à titre de membre régulier détenant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (déficits moteurs ou neurologiques) ;
- Madame Coralie Mercerat, à titre de membre régulier détenant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (domaine psychosocial en réadaptation) ;
- Madame Isabelle Fournier, à titre de membre substitut détenant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (déficits sensoriels, visuels ou auditifs) ;
- Madame Laurence Noël, à titre de membre substitut détenant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (déficits moteurs ou neurologiques) ;
- Madame Jadranka Spahijia, à titre de membre substitut détenant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (domaine biomédical en réadaptation).

14.2 Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-186

Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique

ATTENDU QUE le comité d'éthique en réadaptation et en déficience physique est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

ATTENDU QUE la désignation ministérielle du comité d'éthique en réadaptation et en déficience physique arrive à échéance le 30 septembre 2022;

ATTENDU QU'après la séance du conseil d'administration du 8 juin 2022, la présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), a transmis au ministre de la Santé et des Services Sociaux les documents nécessaire afin de demander que la désignation ministérielle du comité d'éthique en réadaptation et en déficience physique soit reconduite pour la prochaine année;

ATTENDU QUE le 11 août 2022, la présidente du conseil d'administration du CCSMTL a reçu une lettre du ministre de la Santé et des Services sociaux, lui confirmant qu'il allait reconduire la désignation du comité d'éthique en réadaptation et en déficience physique pour une période d'un an si l'établissement s'engage à se conformer aux conditions ministérielles arrêtées stipulées dans l'annexe accompagnant la correspondance du ministre, et ce, avant le 15 décembre 2022 ;

Il est dûment proposé et unanimement résolu de permettre l'envoi d'une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, signée par la présidente du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, stipulant que l'établissement accepte de se conformer aux exigences du ministre fixées dans sa correspondance du 11 août 2022, et ce, dans les délais qui y sont impartis afin que la désignation du comité d'éthique en réadaptation et en déficience physique soit reconduite pour la prochaine année .

14.3 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-187

Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du RSSS, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC2², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

³ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁴ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES (CREMIS)

- Julie Cunningham, agente de planification et de programmation de la recherche au CREMIS, Ph. D

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Quan Nha Hong, chercheure régulière

CERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Eva Alonso Ortiz, professeure adjointe, département de génie électrique, École Polytechnique
- Matthew Menaer, chercheur au Centre de recherche en santé durable VITAM, CIUSSS de la Capitale nationale
- Marie-Laurence Paré, psychologue (Ph.D clinique), santé mentale jeunesse, programme santé mentale
- Krista Byers-Heinlein, professeure, département de psychologie, Université Concordia

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Lisa Ellington, chercheure régulière

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- Louise Potvin, directrice scientifique et chercheure régulière

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Julie Côté, chercheure régulière
- Claire Croteau, chercheure régulière
- Sylvie Nadeau, chercheure régulière
- Shawn Robbins, chercheur régulier
- Chantal Robillard, chercheure régulière
- Mindy Levin, chercheure régulière

CERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Steve Masson, Professeur en neuroéducation/neuroscience de l'éducation, Université du Québec à Montréal
- Grégory Léon, conseiller scientifique, INSPQ

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

- Julie Carrier, directrice de laboratoire et chercheure régulière
- Julien Cohen-Adad, directeur de laboratoire et chercheur régulier
- Alexander Moreno, directeur de laboratoire et chercheur régulier

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Sophie Couture, chercheure régulière
- Élodie Marion, chercheure régulière
- Anne-Marie Piché, chercheure régulière
- Miguel Terradas, chercheur régulier
- Marie-Christine Brault, chercheure régulière
- Denis Lafortune, directeur scientifique et chercheur régulier

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES

- Jorge Flores-Aranda, chercheur régulier

- Myriam Laventure, chercheure régulière
- Michel Perreault, chercheur régulier

14.4 Retrait des privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés à l'une des obligations de maintien des privilèges de recherche

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-188

Retrait de privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés à l'une des obligations de maintien des privilèges de recherche

ATTENDU QU'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains* (MSSS, 2020) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés ou reconnus par le CCSMTL ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL de retirer les privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés aux obligations auxquelles ils ont consenti lorsqu'ils se sont vus octroyer des privilèges de recherche par le conseil de l'établissement ;

ATTENDU QU'en faisant une demande d'octroi de privilèges de la recherche au CCSMTL, la personne ci-après nommée s'était engagée à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.⁵, EPTC2⁶, Cadre de référence ministériel⁷, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁸, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont omis de respecter l'un des engagements mentionnés dans le formulaire de demande d'octroi de privilèges de recherche et repris dans la lettre confirmant l'octroi par le conseil d'administration de l'établissement, soit celui de faire la démonstration qu'ils ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS ou le tutoriel de l'EPTC2 dans l'année suivant l'octroi de privilèges de recherche par le conseil d'administration ;

⁵ Code civil du Québec.

⁶ Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

⁷ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁸ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

ATTENDU QUE la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche a transmis aux chercheuses en défaut un premier rappel, le 22 avril 2022, leur indiquant que leurs dossiers étaient incomplets et leur demandant de remédier à la situation dans les meilleurs délais ainsi qu'un second rappel, le 11 juillet 2022, les informant qu'ils se verraient retirer leurs privilèges de recherche par le conseil d'administration le 21 septembre 2022 s'ils ne s'acquittaient pas de leurs obligations de formation avant le 29 août 2022 ;

ATTENDU QUE puisque les chercheuses ci-après nommées ont omis de se conformer à la procédure d'octroi des privilèges de la recherche de l'établissement ou qu'ils ont signifié à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche qu'ils renonçaient à leurs privilèges de recherche au CCSMTL, il est du ressort du conseil d'administration du CCSMTL de retirer les privilèges de recherche à ces chercheuses ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de retirer aux personnes suivantes les privilèges de recherche octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL :

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES

- Annie-Claude Savard

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- Kate Zinszer

CHERCHEUR EXTERNE NON-AFFILIÉ À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Jade Lafleur Bourdages

15. Dossiers administratifs

15.1 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement (Trimestre avril à juin 2022)

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le suivi du nombre de mises sous garde en établissement pour le trimestre d'avril à juin 2022.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'utilisateur de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

15.2 Bilans annuels 2021-2022 et 1^{er} trimestre de l'année 2022-2023 du recours aux mesures d'encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue

Mesdames Rina Mongillo, chef de service de l'Accès pour le bilan sur les mesures d'encadrement intensif et Annie Bastien, directrice adjointe Programme jeunesse pour le bilan sur les mesures d'empêchement à la fugue, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

15.3 Modification des permis d'installation du CCSMTL dans le cadre de la déclaration de conformité

M^{me} Sylvianne Lessard, directrice adjointe affaires juridiques, corporatives et relations de travail, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-189

Modification des permis d'installation du CCSMTL dans le cadre de la déclaration de conformité

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444.1 de cette même loi, le titulaire d'un permis d'établissement doit, tous les deux ans, fournir au ministre une déclaration attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis, au moyen d'un formulaire prescrit par le ministre et que cette exigence concerne les installations du CCSMTL. Que ces attentes ont été également définies dans le cadre du cycle de gestion sur deux ans adopté par le comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en janvier 2018 et que le CCSMTL est visé dans ce cadre pour la première fois depuis son adoption.

ATTENDU QUE le sous-ministre adjoint, M. Daniel Desharnais, ait transmis ses attentes à l'établissement le 17 mars 2022 visant le dépôt d'une déclaration de conformité au plus tard pour le 1^{er} novembre 2022.

ATTENDU QUE la mise à jour de la conformité des permis ne pouvait se faire sans un processus consultatif et une analyse exhaustive auprès des directions cliniques responsables afin d'avoir un portrait juste et à jour des informations aux permis. Qu'à des fins d'efficacité, un seul processus de consultation a été réalisé auprès de ces directions en juillet, août et septembre 2022 par l'équipe de la gestion documentaire administrative et des assurances;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le CCSMTL désire modifier son permis tel que présenté au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du *Règlement sur la délivrance des permis* en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Il est proposé en conséquence, dûment appuyé et unanimement résolu :

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications requises pour l'ensemble des permis du CCSMTL, incluant tous les changements (dénominations, capacités, unités de mesure, missions, retrait d'installation, etc.) répondant ainsi aux exigences d'avis de conformité, de mise à jour des permis;
- Que le CCSMTL s'engage à afficher, en tout temps, les permis ensuite obtenus à la vue du public;
- D'autoriser monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

15.4 Politique de gestion des règlements, politiques, procédures et directives ET Procédure d'identification en découlant – Révision

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2022-09-21-190

Politique de gestion des règlements, politiques, procédures et directives - Révision

ET

Procédure d'identification et diffusion des règlements, politiques, procédures et directives – Révision

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) s'est doté d'une politique de gestion de ces documents d'encadrement, adoptées par le comité de direction le 25 février 2016 et révisées par la suite en mai 2017 suite à la mise en place du Registraire.

ATTENDU QUE la politique et la procédure qui découlent sont arrivées à échéance et qu'elles doivent toujours faire l'objet d'une nouvelle adoption.

ATTENDU QUE les pratiques du CCSMTL ont évoluées depuis l'adoption de la dernière version de la politique, que deux instances officielles ont été mises en place pour faciliter la gouvernance de l'établissement, soit le comité de coordination des directions cliniques et universitaires (CCCU) et le comité des directions administratives (CDA) et que celles-ci peuvent soutenir l'adoption de politiques et de procédures et ainsi créer de la capacité pour le comité de direction et le conseil d'administration.

ATTENDU QUE le résultat des réflexions sur la révision de la politique a aussi précisé le besoin de considérer la portée des politiques et des procédures, de même que l'envergure du risque qu'elles peuvent représenter pour le CCSMTL et d'officialiser comme instance d'adoption formellement les deux comités susmentionnés.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications apportées aux documents suivants qui entreront en vigueur le 21 septembre 2022 :

- Politique de gestion des règlements, politiques, procédures et directives
- Procédure d'identification et de diffusion qui en découle.

15.5 Nomination au poste de directeur adjoint logistique et performance à la Direction approvisionnement et logistique (DA-DAL)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2022-09-21-191

Nomination au poste de directeur adjoint logistique et performance à la Direction approvisionnement et logistique (DA-DAL)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Florence Wartel à titre de directrice adjointe logistique et performance à la Direction approvisionnement et logistique (DA-DAL).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Florence Wartel à titre de directrice adjointe logistique et performance à la Direction approvisionnement et logistique (DA-DAL) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15.6 Création d'un poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS)

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2022-09-21-192

Création d'un poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physiques généraux et spécialisés (DGASPGS)

ATTENDU QUE le comité exécutif a entériné cette modification à la structure d'encadrement.

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Approuver la nouvelle structure organisationnelle et d'autoriser la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) à actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur de la fluidité hospitalière à la Direction générale adjointe aux programmes santé physique généraux et spécialisés (DGASPGS).

15.7 Changements de rattachement de deux directions du CCSMTL

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2022-09-21-193

Changement de rattachement de deux directions au CCSMTL

ATTENDU QUE, la *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, sanctionnée le 26 avril 2022, prévoit que la directrice de la protection de la jeunesse relève désormais du président-directeur général de l'établissement.

ATTENDU QUE, le Plan santé du ministre Christian Dubé, déposé en mars 2022, prévoit que certaines missions régionales, dont la direction régionale de la santé publique, relève désormais du président-directeur général.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Modifier l'organigramme afin que les deux directions citées ci-haut relève du président-directeur général.

15.8 Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CCSMTL

M^{me} Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2022-09-21-194

Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le Comité exécutif recommande les changements suivants apportés à la structure d'encadrement :

- Rattachement de la direction de la protection de la jeunesse au président-directeur général ;
- Rattachement de la direction régionale de la santé publique au président-directeur général ;

- Création du poste de directeur de la fluidité hospitalière à la direction générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée.

ATTENDU QUE ces changements entraînent des modifications à l'organigramme de la haute direction et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

15.9 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

D^{re} Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2022-09-21-195

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Santé publique	BERGERON	GENEVIEVE
17938		Centre Réadaptation en dépendance de Mtl	COTTON	JULIE
08482, 08483, 08487, 08488		Hôpital Notre-Dame	DE L'ÉTOILE-MOREL	SAMUEL
90802		CLSC de la Visitation et GMF-U de Faubourgs	FOURNIER	BENOIT
04093 00803 10023		Hôpital de réadaptation Lindsay Institut de réadaptation de Montréal Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	HABRA	NATALIE
08482, 08483, 08487, 08488		Hôpital Notre-Dame	LEFEVRE	JUSTINE
15645		Centre d'hébergement Louis-Riel	RICHER	CATHERINE

Résolution 2022-09-21-196

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
04093 00803 10023	Hôpital de réadaptation Lindsay Institut de réadaptation de Montréal Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	BÉRUBÉ	GUILLAUME
94405	Santé publique	CADIEUX	GENEVIEVE
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	CORNUT	GILBERT
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	DUCHARME	PHILIPPE
15645	Centre d'hébergement Louis-Riel	LAPERRIÈRE- NGUYEN	ÉRIC-VIÊT
17938	Centre Réadaptation en dépendance de Mtl	VIOLATO	AMANDA
90802	CLSC de la Visitation et GMF-U de Faubourgs	WITTMER	RENE

16. Questions diverses

Convention de société en commandite VAL-IUGM / Gestion Univalor

À la demande de M. André Lemieux, M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de recherche, présentera un suivi sur la « *Convention de société en commandite VAL-IUGM / Gestion Univalor* » à la prochaine séance du conseil d'administration.

17. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 2 novembre 2022.

18. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

19. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 septembre 2022 à 20 h 25.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire